

À une séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, tenue le 12 août 2026 vers les 18 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum :

Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien

Madame Mylène Larrivée, membre parent d'un élève – District Shawinigan-Sud - Mont-Carmel

Madame Marilyn Masse, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Madame Véronique Perron, membre de la communauté issue du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux

Monsieur David Richer, membre parent d'un élève - District Shawinigan-Grand-Mère

Madame Josée Viau, membre des directions d'établissement

Madame Isabelle Vincent, membre du personnel d'encadrement

Madame Marilyn Masse et monsieur David Richer participent à distance par TEAMS.

Participe à cette séance, la directrice générale, madame Rosemarie Boucher.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Christian Amyot, directeur général adjoint et directeur du Service des technologies de l'information;

Madame Doriane Demers Toutant, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote, participe à la séance par TEAMS;

Me Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général.

L'absence de public est constatée.

## **1. Vérification du respect de la procédure de convocation**

À l'ouverture de la séance, madame Rosemarie Boucher, directrice générale, s'assure que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée. Me Jean-François Gamache confirme alors la transmission des avis requis.

## 2. Assermentations

La directrice générale, madame Rosemarie Boucher, confirme qu'elle a procédé, tel que stipule l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, à l'assermentation des membres du conseil d'administration suivants :

- Madame Mylène Larrivée;
- Madame Véronique Perron;
- Madame Josée Viau.

Ces assermentations sont déposées au livre des procès-verbaux du Centre de services scolaire de l'Énergie.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION CA1 0826 :

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Perron et résolu par le conseil d'administration que l'ordre du jour décrit au document CA 0826-01 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. Nomination de la présidence

### RÉSOLUTION CA2 0826 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil d'administration nomme, parmi ses membres parents, la présidence du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Vincent la candidature de madame Mylène Larrivée;

Madame Mylène Larrivée accepte d'être candidate à la présidence pour la séance extraordinaire du 12 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, les membres élisent à l'unanimité et par acclamation madame Mylène Larrivée à titre de présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie pour la séance extraordinaire du 12 août 2026.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. Nomination de la vice-présidence

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil d'administration nomme, parmi ses membres parents, la vice-présidence du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature n'est reçue pour le poste de vice-présidence;

EN CONSÉQUENCE, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance du conseil d'administration prévue le 25 août 2026.

## 6. Entente annuelle de gestion et d'imputabilité

### RÉSOLUTION CA3 0826 :

CONSIDÉRANT que l'article 214.4 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que le centre de services scolaire conclut avec le ministre une entente annuelle de gestion et d'imputabilité;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation a fait parvenir au Centre de services scolaire de l'Énergie, le 29 juin 2026, l'Entente de gestion et d'imputabilité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027;

CONSIDÉRANT que cette Entente de gestion et d'imputabilité comporte les orientations, les objectifs et les cibles qui doivent guider le déploiement de l'offre de services du Centre de services scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2026-2027;

CONSIDÉRANT que par cette Entente de gestion et d'imputabilité, le Centre de services scolaire de l'Énergie s'engage à déployer les leviers utiles pour mettre en œuvre les orientations et atteindre les objectifs et les cibles prévus à l'Entente de gestion et d'imputabilité, lesquels sont mesurables par le suivi d'indicateurs spécifiques;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie doit signer l'Entente de gestion et d'imputabilité et que ce pouvoir n'a fait l'objet d'aucune délégation;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée-Anne L'Heureux et résolu par le conseil d'administration d'autoriser la présidente à signer pour et au nom du Centre de services scolaire de l'Énergie l'entente de gestion et d'imputabilité telle que décrite au document CA 0826-02.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. Clôture de la réunion

### RÉSOLUTION CA4 0826 :

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Perron et résolu par le conseil d'administration que soit déclarée close la présente réunion extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 18 h 18.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENTE

Mylène Lussier

SECRÉTAIRE

Heather Jeanne Lussier